



# **COMPTE RENDU** Comité Social d'Administration Spécialisé C.S.A. - S.

# Service Interarmées des Munitions - SIMu

le 27 novembre 2024

Le général Eric LAVAL, directeur du SIMu, assisté par le DORH, a présidé la réunion du Comité Social d'Administration Spécialisé du SIMu le 27 novembre. Cette réunion s'est déroulée à Versailles. Elle a permis de faire le point sur les sujets impactant, à court et moyen termes, l'organisation du service.

L'UNSA Défense était représentée par Etienne VAILLANT (EPMu Champagne-Lorraine), Jean-Claude DARD (EPMU Centre-Aquitaine), Catherine GUILLAUME (EPMU Bretagne), Jacques MARTINS (EPMu Provence).

#### PROGRAMME SI@MU

Une nouvelle fois, le SIL SI@Mu a occupé une grande partie des discussions de ce CSA-S. Le général reconnaît que cette aventure commence en « faisant mal » aux agents du SIMu ; le service payant actuellement des choix d'investissements qui se sont portés vers les Armées mais reste optimiste quant à l'avenir.

Selon lui, « la bosse d'évènements bloquants n'augmente plus », de nouveaux bugs sont identifiés mais d'ancien sont résolus, grâce aux nombreux scripts (correctifs) développés par CAP-GEMINI. Jusqu'à l'été 2025, les efforts seront concentrés sur le traitement des bugs identifiés et le développement de l'outil de MCO des munitions complexes, en misant sur la sortie de la prochaine version avant son départ. Sa seule inquiétude porte sur le budget 2025.

L'UNSA Défense suit de très près le dossier SI@Mu et demande des comptes avec pugnacité et pertinence depuis le début du déploiement en avril dernier. Il a été rappelé que le ressenti des agents du SIMu était loin d'être aussi positif.

L'UNSA Défense a mis notamment en avant l'absence de mise à jour des directives de gestion posant des difficultés aux Responsables de Gestion Logistique des GMU/SMu, le manque d'informations sur la prise en compte des demandes de corrections, l'absence de formation Qliksense, les problématiques de discernement et de calculs des quantités de matière actives.

L'UNSA Défense a également demandé que le Commandement de la Force et des Opérations Terrestres participe à une Visite de Contrôle Interne munitions (VCI) d'une unité de l'Armée de Terre. Ces contrôles sont actuellement très compliqués car des unités n'effectuent plus de gestion par Code Annexe de Gestion/lots. Une mise à plat de cette prestation fournie par le SIMu est nécessaire.

Suite à nos remarques, le directeur a demandé à être mis en situation lors de son prochain déplacement à l'EPMu Provence.







# PRISE EN CHARGE DIRECTE DES DEPLACEMENTS (PCD)

Le directeur a tenu à faire un point sur les dernières directives PCD données par le SIMu.

Il a été demandé à tous les directeurs et agents d'avoir un regard logique sur les déplacements car ils sont aux cœur de la mission SIMu. L'enveloppe prévue en début d'année est dépassée, malgré cela le général n'a jamais imposé la PCD aux directeurs mais les a incités à une certaine vigilance, il reconnait un effet de zèle. Concernant FD@LIGNE, le SIMu a des réunions régulières avec le SCA qui semble avoir trouvé la solution technique pour résorber le retard de paiement qui devraient repasser en dessous des 40 jours.

L'UNSA Défense convient que la PCD est à privilégier lors des déplacements, cependant il est nécessaire d'avoir une communication claire vers l'ensemble des agents et d'assurer un cohérence d'application de ces nouvelles mesures dans l'ensemble des établissements.

L'UNSA Défense a pris pour exemple le retrait des agents volontaires pour la Nouvelle-Calédonie. Cela a démontré que le général n'avait pas les bonnes informations sur les raisons du désistement de deux agents, pensant que cela était dû aux évènements récents. Après explications, l'UNSA Défense a demandé qu'il ne soit pas tenu rigueur aux deux agents de leurs désistements car c'est le SIMu qui a changé la donne.

En séance, l'UNSA Défense a également suggéré une évolution du format des remboursements des déplacements en mettant fin aux forfaits nuitées et en instaurant un remboursement aux frais réels. La direction a indiqué que ce n'était pas de son ressort. Pour l'UNSA Défense, il revient bien aux EMDS de remonter leurs difficultés budgétaires et de demander des évolutions.

L'UNSA Défense a également demandé l'abandon de FD@Ligne par le SIMu au profit de CHORUS DT qui est plus fiable et rapide dans le traitement des dossiers.

## ATTRACTIVITE, CIA ET RESSOURCES HUMAINES

Les problématiques de l'attractivité du service restent inchangées malgré un plan de recrutement 2024 plutôt bien respecté, avec un taux de réalisation de 94%. Pour l'année 2025, le SIMu demande le recrutement de 57 agents dont 12 agents sous contrat. Le REO 2025 prévoit 567 postes de personnel militaire pour 838 poste de personnel civil. Soit un total de 1405 postes pour le SIMu.

L'UNSA Défense se félicite que l'ensemble des recrutements d'OE pyro prévus en 2024 aient été faits.

Le Général a une nouvelle fois évoqué le rattachement du SIMu à un CMG unique sans toutefois dévoilé le nom du CMG envisagé. La décision est actée, ce basculement serait opéré dès 2025.

L'expérimentation ADP-PC (réinternalisation de la gestion RH des personnels civils) est toujours en cours, avec 2 établissements concernés (DSIMu et EPMED). Le RETEX est positifs, en conséquence le SIMu souhaite étendre cette expérimentation a l'EPMu Provence. Les trois Armées entreront dans l'expérimentation en 2025, avec une généralisation prévue en 2026.

L'UNSA Défense reconnait que les retours sur cette expérimentation sont plutôt positifs et que cela répond aux besoins des agents. L'UNSA Défense continuera à suivre ce dossier avec intérêt.

Le SIMu a mis en place une nouvelle politique de versement des CIA, avec une enveloppe décentralisée au niveau des établissements. Les directeurs disposent de la capacité à moduler les montants des CIA attribuables selon des tranches définies, en respectant l'enveloppe budgétaire et en pouvant appliquer une fongibilité







descendante (transfert partiel d'une enveloppe budgétaire d'une catégorie supérieure vers une catégorie inférieure)

L'UNSA Défense juge ce nouveau format plutôt positif, avec une plus grande latitude laissée aux chefs d'établissement. Il conviendrait cependant de rendre la répartition encore plus progressive pour permettre de réduire les écarts entre les différentes.

#### FORMATEURS INTERNES OCCASIONNELS

Le Général a indiqué qu'une instruction ministérielle portée par l'EMA était en cours de signature, avec une diffusion début décembre. Ce texte, incluant le SIMu, préciserait les dérogations à l'instruction de la DRH-MD. Pour le SIMu, Brienne bénéficierait du statut de centre de formation, avec une délégation de directeurs et directeurs adjoints des EP pour l'emploi local de FIO.

Il est cependant toujours nécessaire que les FIO s'inscrivent en ligne sur Démarches Simplifiées et se rattachent au centre de formation de Brienne.

L'UNSA Défense est préoccupé par ce dossier, des FIO ayant réalisés des formations en début d'année n'ayant toujours pas été défrayés. Il reste à attendre la sortie de l'instruction de l'EMA, toujours en attente à la date de rédaction de ce compte-rendu.

#### CONCLUSION

Lors de ce CSA-S, le dialogue a été franc et constructif. Les échanges ont porté sur les thèmes habituels (formation, RH, déploiement SI@Mu) mais également des sujets d'actualité tels que les exercices militaires majeurs qui se dérouleront en 2025 et 2026.

Il est cependant regrettable que les informations délivrées au général sur certains sujets (Si@mu et PCD) notamment soient parcellaires. D'autant que ces problématiques impactent l'ensemble des personnels du SIMu, civils et militaires.

Afin de faire vivre ces échanges et d'être au plus près de vos préoccupations, nous vous invitons à nous les faire remonter.

## Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter vos élus du CSA S SIMu :











